

3.3 Pour améliorer la position du Canada sur le plan du commerce international à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :

3.3A le gouvernement devrait faire de la notion d'un système multilatéral fondé sur des règles le principe premier de la politique du Canada en matière de commerce international, veiller à ce que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux actuels aillent de pair avec les objectifs des accords multilatéraux, et bien peser les répercussions éventuelles de toutes nouvelles négociations bilatérales ou régionales sur les ententes multilatérales actuelles et futures en matière de commerce international.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord et soutient avec vigueur qu'un régime multilatéral fondé sur des règles représente la meilleure option pour la politique commerciale du Canada. Il a d'ailleurs adopté le projet de loi C-57 (Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce), qui réaffirme qu'un tel régime demeure la pierre angulaire de la politique commerciale canadienne. Le Gouvernement continuera aussi de s'assurer que les ententes commerciales bilatérales et régionales auxquelles le pays adhère complètent ses objectifs multilatéraux.

Le GATT et l'OMC définissent un ensemble de règles et de procédures internationales pour la conduite des échanges commerciaux. L'ALENA respecte tout à fait les exigences du GATT quant au libre-échange tout en adoptant des règles et procédures en fonction des paramètres particuliers de nos relations avec notre plus important partenaire commercial. L'ALENA favorise aussi la réalisation de nos objectifs multilatéraux en ne dressant pas de barrières devant d'autres pays et en abaissant les obstacles au commerce dans plusieurs secteurs non visés par le GATT.

Le Gouvernement estime que les accords bilatéraux et régionaux peuvent favoriser l'examen de questions sur lesquelles on ne s'est pas encore entendu dans les tribunes multilatérales. Il est convaincu que les progrès accomplis grâce aux ententes bilatérales et régionales tendent à stimuler davantage la libéralisation du commerce dans le contexte multilatéral. Nous avons opéré des rapprochements économiques en Amérique du Nord grâce à l'ALE et à l'ALENA. Le Gouvernement travaille maintenant à l'établissement de liens à l'échelle des Amériques, en préconisant l'accession du Chili à l'ALENA et la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Il cherche aussi à renforcer ses relations économiques et commerciales avec l'Union européenne et les pays bordant le Pacifique.

Le Canada cherche activement à saisir les occasions qu'offre l'Asie-Pacifique. La déclaration que l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC) a faite récemment à Djakarta relativement à l'élimination des obstacles au commerce et aux investissements dans la région